

Avec l'arrivée de la période estivale et des vacances scolaires, la police municipale en collaboration avec la gendarmerie de Nailloux souhaite rappeler quelques règles afin de protéger vos biens et valeurs dans le cadre de la lutte contre les cambriolages.

L'implication de tous les citoyens dans la lutte contre les cambriolages, est nécessaire car nous sommes tous acteur de notre sécurité.

Règles de base pour prévenir et lutter contre les cambriolages

- 1. Ne laissez pas entrer des personnes inconnues. Toutes personnes s'annonçant comme agent de l'état (policier, gendarme, agent EDF, agent du service des eaux) doivent être porteuses d'une carte professionnelle. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs.
- 2. Pensez à prendre des photos de vos objets de valeurs et relevez les numéros d'identification des matériels informatiques et hifi vidéo...
- 3. Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez quelques instants.
- 4. Protégez votre logement : protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Pensez à renforcer les baies vitrées (ne laissez pas vos clés sur celles-ci).
- 5. Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous

(évités chambres, salle de bains, armoires, etc.)

- 6. Pour prévenir le « home jacking » (vol de votre véhicule dans votre domicile) évitez de laisser sacs à main et trousseaux de clés dans le couloir d'entrée. Ne laissez pas vos papiers, téléphones mobiles et autres valeurs à bord de votre véhicule ou en vue de celui-ci.
 - 7. Détectez les cambriolages (présences étrangères à votre quartier, relevez les plaques d'immatriculation des véhicules, etc.) et en cas d'événement suspect, prévenez la police municipale en appelant le 05.62.71.96.81. ou la gendarmerie en composant le 17.
 - 8. En cas d'absence, sollicitez vos amis, vos parents, vos voisins. Signalez votre absence prolongée (**vacances**) à la gendarmerie ou à la police municipale (**Opération tranquillité vacances**).
 - 9. Ne signalez jamais vos absences à venir sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique.
 - 10. Si malgré tout vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien pour préserver les traces et les indices. Appelez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. Faites immédiatement opposition sur vos cartes bancaires et chèquiers volés.
- **Opposition carte bancaire : 0 892 705 705**
 - **Opposition chèquiers : 0 892 68 32 08**
 - **Téléphones portables mobiles**
 - **SFR : 1023**
 - **Orange : 0 800 100 740**
 - **Bouygues : 0 800 29 10 00**
 - **Free : 32 44 ou 0 899 960 702**

Campagne d'information et de sensibilisation

Lancée dans certains départements par la Préfecture, la campagne s'axe autour de la règle des "3S.

Le principe est simple et tient en trois points, il vous rappelle de bien :

- sécuriser votre habitation,
- surveiller votre environnement proche
- signaler toute présence suspecte en appelant le 17 ou le 05.62.71.96.81

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES